

L'ÉCOLE

Syndicaliste

FO

VOS DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI

Journal spécial du SNUDI FO février 2008

Les RASED menacés de disparition !

Sommaire

N°

février 2008

page 2 : RASED, MDPH et

Conseil Général

**Missions des psychologues
scolaires**

**page 3 : lettre de la Fname aux
syndicats;**

**Le SNUDI FO s'adresse aux pro-
fessionnels de RASED**

**page 4 : le SNUDI rencontre les
rééducateurs et les psycholo-
gues scolaires**



SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs et Professeurs des Ecoles de
l'Enseignement Public Force Ouvrière

6, rue Gaston Lauriau -
93513 Montreuil Cedex

ISSN 1271 - 4437
CPPAP n° 4202 D 73 S
Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication:
Paul BARBIER

Le Haut Conseil de l'Éducation constate que l'école se révèle incapable de mettre en place un soutien et un rattrapage « efficace » et que si les difficultés de certains élèves sont repérées très tôt, elles s'aggravent tout au long de leur parcours scolaire.

Mais comment résoudre cette question sans aborder les carences en professionnels qualifiés pouvant prendre en charge la difficulté scolaire ?

Comment ne pas avoir d'élèves en difficulté quand en 20 ans on supprime 14 000 postes d'enseignants spécialisés ?

Et ce n'est pas fini. De nouvelles menaces pèsent sur les Rased.

Base élèves va permettre la mise en place des EPEP et il va aussi permettre à l'IA et au ministère à travers les statistiques d'apprécier l'efficacité-rentabilité des Rased par une quantification du nombre des prises en charge. Or cela ne reflète pas les besoins réels car nombre d'élèves ne sont ni signalés, ni aidés par manque de personnels et/ou insuffisance de budget.

Avec la mise en place des PPRE, la prise en charge de la difficulté scolaire se fera à moindre coût, passant de la responsabilité d'une équipe de spécialisés complémentaires (E, Psy, G) et des CCPE à la seule responsabilité de l'enseignant de la classe. Les enseignants spécialisés risquant de se voir cantonnés au rôle « d'expert » notamment pour aider à la mise en place des PPRE.

La suppression des cours le samedi matin, le protocole de discussion entre le ministère, et les syndicats SNUIPP, SE UNSA et SGEN CFTD tout cela prépare le démantèlement des réseaux.

Il va libérer 2 heures par enseignant pour le soutien scolaire. Les enseignants porteront la responsabilité de la prise en charge de la grande difficulté scolaire et de l'aide aux élèves « à besoins éducatifs particuliers » (c'est-à-dire des enfants handicapés) et seront évalués sur leurs résultats.

**Le SNUDI-FO
revendique un
réseau complet
pour 800 élèves.**

**Rappelons qu'il n'existe
pas de document officiel
définissant le contenu des
PPRE et que la prise en charge
réseau n'est pas conditionnée
à la mise en place d'un PPRE.**

**Le SNUDI-FO revendique
le droit pour tous les
enfants en difficulté
et/ou handicapés à une
aide spécialisée à une
responsabilité de la nature
aux soins et l'accès à
une place dans un éta-
blissement spécialisé
avec du personnel formé
à la nature et au degré
de son handicap.
Abandon du protocole !**

les aides du RASED phagocytées !

Dans le cadre la loi du 11 février 2005 et de la scolarisation d'office en milieu ordinaire, les seuls interlocuteurs spécialisés désormais accessibles pour les collègues dans les classes sont les personnels des RASED. Ceux-ci sont de plus en plus mobilisés et accaparés par tous les cas d'enfants qui nécessiteraient des soins particuliers, spécifiques, parfois médicaux (et/ou thérapeutiques) qu'offrirait un établissement spécialisé. Dans les faits, la scolarisation d'office des enfants handicapés en milieu ordinaire a dévoyé les missions des personnels de RASED. Ce sont toutes les missions de prévention auprès des élèves et de remédiation auprès de ceux en difficulté -qui à l'origine étaient les destinataires de ces aides- qui sont remises en cause.

Par voie de conséquence, c'est désormais aux enseignants seuls dans leur classe qu'incombe cette responsabilité.

Avec Force Ouvrière exigeons :

- **Que les psychologues scolaires demeurent indépendants dans leurs pratiques professionnelles de la MDPH (ou du Conseil Général), notamment dans leur capacité à apprécier la faisabilité de la scolarisation en classe ordinaire ;**
- **Que tout ou partie de leurs missions ne soient pas définies par le Conseil Général.**

Les Psychologues scolaires, des Fonctionnaires d'Etat au service du Conseil Général

Il faut souligner pour cette catégorie de personnel des RASED la part, de plus en plus en plus importante, prise par les missions fixées par la MDPH.

Ces missions tentent de placer, dans les faits, les psychologues scolaires au service du conseil général et donc des collectivités territoriales.

Quel avenir pour les psychologues scolaires ? Leur transfert au conseil général comme pour les personnels TOS ? C'est inacceptable !

Force Ouvrière exige le droit pour tous les élèves handicapés de recevoir par des personnels qualifiés (médecin scolaire, de PMI, assistante sociale, enseignants spécialisés dans le handicap....) une prise en charge adaptée au degré et à la nature du handicap.

La FNAME s'adresse aux syndicats pour la défense des RASED

Extrait de la lettre de la FNAME adressée aux syndicats:

Chers collègues, cher amis,
(...)Le Bureau National de la FNAME (Fédération Nationale des Associations de Maîtres E) s'inquiète pour l'avenir des RASED et pour celui de la définition des missions des personnels spécialisés qui le composent.

Un protocole de discussion entre le Ministère de l'Education Nationale et les Syndicats a été établi pour traiter de la lutte contre l'échec scolaire, qui nous concerne au premier chef.

Nous comprenons que les discussions aient lieu avec les représentants élus des personnels mais nous souhaiterions également partager avec vous nos positions et vous faire part des démarches que nous avons entreprises.

Lors de notre colloque d'Albi, en octobre 2007, une lettre ouverte au Président de la République a été soumise à signature (document joint). Elle alerte sur les points suivants :

- Maintien des RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ;
- Maintien des missions des enseignants spécialisés définies par la circulaire 2002-113 ;
- Augmentation du nombre de postes pour mieux répondre aux besoins des élèves et des familles.

C'est dans l'intérêt des élèves en difficulté et de leurs familles que nous avons rédigé cette lettre qui a immédiatement recueilli près de 800 signatures et qui continue à circuler.

Dans le même temps, nous sollicitons une audience auprès du Président de la République et auprès du Ministère de l'Education Nationale.(...)

vos position,vos contacts, vos missions vous amèneront sans doute à prendre en compte nos positions auprès de nos interlocuteurs au Ministère de l'Education Nationale.

(...) Pour la FNAME, le président, Gérard TOUPIOL

La réponse du SNUDI FO à la FNAME :

Chers collègues,
C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre message en date du 29 novembre, et de vos courriers adressés aux syndicats et au président de la République. Comme vous le savez, nous sommes particulièrement attachés à la préservation des RASED et de leurs prérogatives pour ce qui est de la prise en charge de la difficulté scolaire. Notre organisation syndicale est persuadée que cette préservation passe par la défense des garanties statutaires des personnels enseignants spécialisés qui les composent. C'est donc avec plaisir que nous donnons suite à votre proposition de rencontre.

(...)
Notre syndicat est actuellement particulièrement engagé dans la mobilisation de la profession sur cette question de la défense des aides spécialisées mais d'une façon plus générale dans la défense du statut des personnels et de l'école publique. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que les documents d'orientations du Ministre de l'Education nationale ainsi que le protocole de discussion signé avec les syndicats SNUIPP, SE UNSA et SGEN CFDT constituent une menace sans précédent pour l'avenir des RASED et des enseignants spécialisés. A titre d'information nous vous faisons parvenir deux documents d'analyse de notre syndicat sur ce protocole et sur les documents d'orientation du ministre.

Reynald MILLOT
Secrétaire national

Paul BARBIER
Secrétaire général

Défense des RASED, le SNUDI FO s'adresse aux autres organisations syndicales et aux associations professionnelles

Voilà ce qu'écrivait notre secrétaire général P. BARBIER en septembre aux associations professionnelles d'enseignants spécialisés dans les RASED et aux autres organisations syndicales :

"En cette rentrée scolaire, le Haut Conseil de l'Education vient de publier un rapport « Bilan des résultats de l'Ecole - 2007 » qui critique les performances insuffisantes de l'école maternelle et élémentaire, et dénonce une école qui ne parviendrait pas à réduire les difficultés de certains élèves qui sont repérées au début de la scolarité obligatoire. Ce même rapport insiste sur le fait que 300 000 élèves arriveraient avec de graves lacunes en CM2.

Mais comment ne pas avoir de plus en plus d'élèves en difficultés quand depuis plus de vingt ans ce sont plus de 14 000 postes d'enseignants spécialisés qui ont été supprimés ?

Ce même rapport du HCE continue en constatant que l'école se « révèle incapable de mettre en place un soutien et un rattrapage efficace ».

Comment, si l'on veut résoudre cette question, ne pas aborder les carences en professionnels qualifiés pouvant prendre en charge cette difficulté scolaire dans les écoles ?

Comment ne pas poser la question des départs en formation d'enseignants spécialisés option E, de rééducateurs et de psychologues scolaires ? Mais c'est aussi la question de classes d'enseignement adapté à petits effectifs pour les élèves du primaire qui sont en grande difficulté scolaire qui prend tout son sens.

Le HCE constate que les difficultés de certains élèves sont repérées très tôt mais s'aggravent tout au long de leur parcours scolaire.

Comment en serait il autrement quand faute de RASED :

- les missions de prévention qui incombent aux enseignants spécialisés ne peuvent être effectuées

- les difficultés ne sont plus prises en charge

- les enseignants seuls dans leur classe doivent prendre en charge cette difficulté scolaire.

Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de toutes ces questions et de la nécessaire défense des RASED, en particulier lors du dernier congrès de la FNAREN à REIMS.

Nous avons alors évoqué la possibilité de nous rencontrer pour définir ensemble, l'action nécessaire à la défense des RASED et de ses personnels. Nous renouvelons notre proposition et vous proposons de nous rencontrer suivant les modalités qui conviendront à tous.

Dans l'attente de votre réponse qui je le souhaite sera positive, je vous prie de recevoir mes plus cordiales salutations.

Paul Barbier"

Compte rendu de la rencontre entre le SNUDI FO, la FNAREN et l'AFPEN (ex AFPS) le 19 décembre 2007

A la demande du SNUDI une rencontre avec la FNAREN (la Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Education Nationale) et l'AFPS (Association Française des Psychologues Scolaires) a eu lieu le 19 décembre.

Le SNUDI FO était représenté par Reynald MILLOT Secrétaire National et par Christine SCHREMPP rééducatrice et membre de la commission nationale ASH du syndicat. La délégation de la FNAREN était composée de Martine DECOLOGNE, vice présidente et de Dominique HANROT, membre du bureau national. L'AFPS était représentée par son président Richard REDONDO.

Cette rencontre fut l'occasion pour nos organisations de faire le point sur nos appréciations respectives quant aux conséquences pour les RASED et ses personnels, des « réformes » dans l'éducation nationale voulue par le président de la République et le ministre X.DARCOS.

Le SNUDI FO a mis en évidence que les préalables à la discussion entre le ministère et les syndicats signataires du protocole pouvaient constituer une menace pour l'avenir des RASED. Nous avons démontré que la suppression de deux heures hebdomadaires de cours

avait pour objectif de récupérer des postes en commençant par ceux des RASED.

Nous avons insisté sur l'articulation qui pouvait exister entre cette mesure, les PPRE de la loi Fillon, la LOLF et son outil de gestion Base élèves, la loi du 11 février 2005 et ses conséquences sur les aides spécialisées, pour démontrer en quoi les missions des RASED étaient dévoyées, les RASED menacés de disparition et les personnels spécialisés les composant amenés à devenir des personnels ressources chargés de la caporalisation des enseignants devant prendre en charge la difficulté scolaire.

La FNAREN a, dans un premier temps, regretté l'absence des autres organisations syndicales alors qu'elles avaient été sollicitées.

Dans la discussion, la FNAREN a montré une réelle inquiétude quant à l'avenir des rééducateurs dans l'école. Ses représentants nous ont fait part de leur rencontre avec des représentants du ministère de l'Education nationale (ils nous ont fait remarquer l'absence d'un représentant de l'ASH) qui après avoir écouté leur présentation, se sont contentés de leur demander ce qu'ils faisaient pour remédier au 15% d'élèves en difficulté. Le Ministère leur a fait part du caractère désormais obsolète de la circulaire 2002-113

du 30/04/2002 « sur les dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaire dans le premier degré ». Cette circulaire fixe les missions des personnels de RASED. La définir comme obsolète sous-entend qu'une nouvelle circulaire serait en cours d'élaboration, redéfinissant les missions des réseaux.

La FNAREN a mis en avant que, dans de nombreux départements, on impose aux rééducateurs des tâches qui ne relèvent pas de leur fonction, telle que la prise en charge en urgence d'élève agité.

Elle nous a fait part de la situation expérimentale de la Guadeloupe où l'Inspecteur d'académie a décidé de faire disparaître en tant que tels les RASED en dispersant un enseignant spécialisé par école. Le SNUDI a pu démontrer que cette mesure était le prélude à la transformation des personnels de RASED en "experts" auprès des collègues « ordinaires » pour la prise en charge quotidienne par ces derniers de la difficulté scolaire.

Il fut aussi question de la prise en charge de plus en plus importante, par les personnels de RASED, des élèves handicapés dans les classes.

Les représentants de la FNAREN et de l'AFPS complètent notre intervention en expliquant que les personnels de RASED étaient devenus les « pompiers de l'Education nationale ».

Nos trois organisations se sont exprimées de concert pour dénoncer des réformes qui n'avaient pour unique objectif que de faire des économies en terme de dépenses publiques, sans se soucier du devenir des élèves et de l'école. Les inquiétudes sont par ailleurs partagées concernant une volonté de privatisation de l'école par le biais non plus de services publics d'édu-

cation mais de services d'intérêts généraux tel que le prône l'Union Européenne.

Le SNUDI FO a insisté pour sa part sur l'importance de la défense du statut des personnels pour garantir l'avenir des RASED et ses missions.

Pour notre syndicat la défense des RASED passe par la mobilisation dans l'unité la plus large possible pour défendre le décret 91-41 du 14 janvier 1991 sur les obligations de service, et par la défense de la circulaire 2002-113 qui définit les missions des personnels de RASED.

L'AFPS nous a annoncé ne pas vouloir « à tout prix défendre des textes anciens, même si elle partageait nos positions fermes concernant la défense de services publics » et considère que l'urgence pour les psychologues réside dans la solution à trouver concernant leur devenir et la question de l'orientation dans leur mission. L'AFPS a déclaré ne pas s'opposer à des « psychologues de l'Education nationale de la maternelle à l'université » posant de fait la question des COPsy du second degré et de leur maintien dans la fonction publique d'Etat.

Dans le cadre des mobilisations pour la défense des RASED, la FNAREN nous a informés qu'elle s'apprêtait à lancer une grande campagne nationale en faveur des RASED et qu'elle organisait le 02 février 2008 une réunion publique à Paris V pour promouvoir les RASED ayant pour thème « la souffrance à l'école », à laquelle seraient conviées organisations syndicales, associations et personnalités...

Au terme de notre rencontre, La FNAREN et le SNUDI FO se sont mis d'accord sur la rédaction d'un communiqué commun pour la défense des RASED.

Communiqué commun du SNUDI et de la FNAREN pour la défense des RASED

La FNAREN et le SNUDI FO se sont rencontrés le 19 décembre afin de partager leurs appréciations respectives des réformes scolaires prévues. Le ministère de l'Education Nationale a décidé de faire du traitement de la difficulté scolaire et notamment des 15% d'élèves en très grande difficulté, une priorité. Les solutions proposées par le ministère passeraient par la suppression des deux heures de classe du samedi matin pour 85% des élèves et la prise en charge par les enseignants dans les deux heures libérées, des 15% d'élèves en grande difficulté. La circulaire du 30 avril 2002 définit les missions des RASED en rappelant que les aménagements pédagogiques au sein de la classe ne sauraient suffire pour certains élèves « dont la situation nécessite une attention plus soutenue, soit parce qu'ils présentent des difficultés marquées, exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique, soit parce qu'ils expriment des besoins particuliers, en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou avec des atteintes d'origines diverses perturbant leur fonctionnement mental ».

Comment un enseignant sans aucune formation dans les actions d'aides spécialisées à dominante « pédagogique », « rééducative » ou sans diplôme de psychologie scolaire pourrait-il efficacement faire face, le soir après la classe à de graves difficultés qu'il n'aurait pu résoudre la journée en classe ?

Les missions actuelles des RASED doivent être garanties afin que soient assurées « la prévention des difficultés

préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou à une bonne insertion dans la vie collective et, d'autre part, la remédiation quand des difficultés s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition nets avec les acquisitions attendues ou par un défaut durable d'adaptation à l'école et à son fonctionnement particulier. » (circulaire 2002-113 du 30 avril 2002)

L'approche de la difficulté scolaire ne peut être réduite à faire "toujours plus de la même chose", elle ne peut pas se réduire à l'évaluation, au soutien, à la répétition. L'aide aux enfants en difficultés passe par la recherche pédagogique, par une formation initiale et continue des enseignants suffisamment longue et de qualité, par des aides diversifiées et spécialisées à l'école.

Depuis leur création, les acteurs PROFESSIONNELS des RASED, ont développé un savoir faire, ont acquis une certaine connaissance des difficultés que l'enfant rencontre à l'école, ils ont créé des réponses adaptées et ils peuvent témoigner des résultats obtenus. Depuis leur création les RASED ont contribué à la lutte contre l'échec scolaire, ces résultats seraient plus lisibles si leur taux d'implantation dans les écoles était plus important qu'actuellement.

Les causes des difficultés scolaires sont diverses et complexes, les réponses ne peuvent se contenter de raccourcis simplistes; renoncer à cette analyse et à la mise en place d'aides ajustées diversifiées et spécialisées, c'est prendre le risque de ne pas atteindre l'objectif visé: la réduction du nombre d'élèves en échec à la fin du cursus scolaire.